

LOI N°007/APN/CP/81

**PORTANT RATIFICATION DU CONTRAT DE CRE-
ATION DE LA SOCIETE MIXTE D'EXPLOITATION
FORESTIERE "SOGUIBOIS" EN DATE DU 12
JUILLET 1980, Y COMPRIS L'AVENANT EN
DATE DU 4 AVRIL 1981 CONCLU ENTRE
LE GOUVERNEMENT GUINEEN ET LES ENTRE-
PRISES GENERALES GAOUSSOU DIABY.**

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE ,

VU Les articles 7, 9, 14, 15 et 34 de la Constitution :

APRES en avoir délibéré ;

ADOpte la Loi dont la teneur suit :

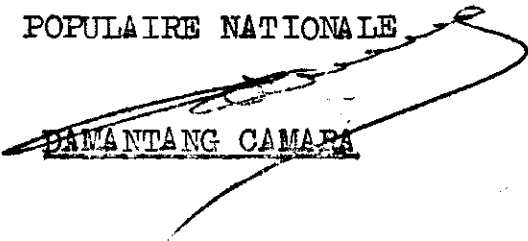
**ARTICLE 1er. - Est ratifié le Contrat de Création de la
Société d'Exploitation Forestière dénommée "SOGUIBOIS"
conclu entre le Gouvernement Guinéen et les Entreprises
Générales Gaoussou Diaby, signé à Conakry, le 12 Juillet
1980, ainsi que l'Avenant signé à Conakry le 4 Avril 1981.**

**ARTICLE 234 La présente Loi sera enregistrée et publiée
au Journal Officiel de la République.**

Ainsi délibéré et adopté en séance publique.

CONAKRY, LE 11 AVRIL 1981

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE**


DAMANTANG CAMARA